



Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Par la présente, je réponds à la question inscrite au feuillet du 8 décembre dernier par le député de l'Acadie, M. André-Albert Morin, concernant le problème de rétention de personnel dans les domaines de la santé et de l'éducation au Nunavik :

Nous sommes heureux de constater que le député de l'Acadie a à cœur et priorise comme nous l'éducation et la santé. Par ailleurs, nous travaillons continuellement à améliorer la situation, tout autant au Nord qu'au Sud du 45^e parallèle.

Permettez-moi tout d'abord de vous identifier quelques éléments qui contribuent aux problèmes de recrutement et de pénurie de main-d'œuvre dans ces deux domaines au Nord du Québec. Le peu de logements disponibles, l'éloignement géographique ainsi que les conditions de travail sont des enjeux importants. La surcharge de travail et le peu de soutien psychologique aux employés le sont également.

Pour y remédier, le gouvernement poursuit ses travaux avec ses partenaires gouvernementaux et le milieu régional afin de trouver des solutions permettant de soulager la pénurie de personnel dans les secteurs où les manques sont les plus criants. D'ailleurs :

- Des rencontres statutaires entre le MSSS et la Régie régionale de santé et de services sociaux du Nunavik (RRSSSN) ont lieu aux deux semaines pour discuter des dossiers soumis par la RRSSSN.
- Des rencontres ont aussi lieu aux six semaines à l'interne entre les directions du MSSS concernées. Ces rencontres permettent d'expliquer les enjeux et réalités terrain au Nunavik, de faire le suivi des dossiers amenés par la RRSSSN et de chercher des solutions.

Nous sommes aussi satisfaits d'avoir conclu une entente différenciée avec la FIQ au printemps dernier pour améliorer les conditions de travail des infirmières qui vont travailler dans le Nord. On poursuit d'ailleurs le travail pour s'entendre avec les syndicats pour le reste de nos employés.

Comme indiqué précédemment, on sait que l'accès au logement est un enjeu important pour attirer du personnel. C'est pourquoi nous avons annoncé au printemps dernier la construction de 150 logements au Nunavik pour les travailleurs de la Santé. De ce nombre, autour de 60 sont en chantier et seront complétés d'ici la fin de l'année. Le reste sera complété l'été prochain.

Par ailleurs, le MSSS a proposé à la RRSSSN la mise en place d'un mandat d'accompagnement en suivi du Rapport sur la gouvernance et la gestion des services de santé et des services sociaux auprès de la RRSSSN, du Centre de santé Inuulitsivik et de l'installation Ullivik, déposée au MSSS en mars 2022. Cette proposition a été acceptée.

Le mandat permettra, en concertation avec la RRSSSN, les centres de santé et le MSSS, d'identifier et mobiliser toutes les parties prenantes concernées et les partenaires essentiels au suivi de la mise en œuvre des recommandations. L'ancienne présidente-directrice générale adjointe du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), Danielle Fleury, accompagne la RRSSSN dans cette démarche.

La question des logements destinés aux travailleurs de la santé et du milieu scolaire est sous la gouverne du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation. Ces derniers travaillent en étroite collaboration avec leurs partenaires des milieux autochtones pour établir les besoins, notamment la RRSSSN et la Commission scolaire Kativik (CSK).

En ce qui a trait aux domaines de l'éducation, voici quelques exemples de mesures que nous appliquons pour travailler et contrer à la pénurie de main-d'œuvre dans ce domaine.

- Un Comité de travail sur le recrutement et la rétention a été mis en place en septembre 2023, avec des représentants de la CSK et du MEQ. Ce comité remplace une Table qui existait depuis 2019.
- Les enjeux de recrutement et de rétention sont également discutés dans le cadre des négociations en cours pour conclure une nouvelle entente sur les Règles budgétaires qui vient à échéance en mars 2025, et dans le cadre des négociations visant le renouvellement des conventions collectives du personnel salarié de CSK.

En espérant que ces informations puissent rassurer le député de l'Acadie, C'est avec plaisir que je pourrai le tenir informé de l'évolution de la situation et de tous les développements et efforts faits par le gouvernement pour enrayer les problèmes de pénurie de main-d'œuvre.

Je vous prie, Monsieur le Leader, de recevoir mes salutations distinguées.



Ian Lafrenière, CD